



**Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de
l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux
tenue au *Château-Bromont* au 90, rue Stanstead à Bromont,
le 28 octobre 2011 à 8 h 30**

Résolution d'appui au conseil d'administration et au P.-D.G. de l'AGESSS relative à la dénonciation de la détérioration des conditions de travail et d'exercice des gestionnaires et à l'obtention d'un règlement satisfaisant de nos quatre principaux dossiers de revendications

AGA 2011-2012 - numéro

Considérant les exigences du travail des gestionnaires toujours grandissantes dans un contexte de perpétuel changement du réseau.

Considérant la suspension du versement du boni au rendement correspondant à 2 % de la masse salariale des cadres au cours des années 2010-2011 et 2011-2012.

Considérant la forte augmentation du taux de cotisation prévue au RRPE au cours des prochaines années afin d'assurer la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement.

Considérant l'écart grandissant du taux de cotisation entre le RRPE et le RREGOP.

Considérant que 90 % des nouveaux participants au RRPE proviennent du bassin des salariés RREGOP.

Considérant l'application des dispositions de la loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (projet de loi 100), cette loi impose notamment une réduction globale de 25 % des dépenses de formation, de déplacement et de publicité aux établissements sur la base des résultats 2009-2010, et qui cible une réduction progressive des dépenses de fonctionnement de nature administrative de 10 % d'ici 2013-2014 en privilégiant l'attrition par le remplacement d'un poste sur deux à la suite des départs à la retraite dans les activités de nature administrative.

Considérant la réduction de 100 millions de dollars de dépenses administratives annoncées le 9 décembre 2010 par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Considérant les dispositions de la nouvelle convention collective de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) bonifiant significativement la rémunération des infirmières, notamment par l'ajout de nouvelles primes, diminuant ainsi l'écart salarial entre ce groupe de salariées et les gestionnaires cliniques qui les encadrent.

Considérant que le règlement de l'équité salariale du personnel d'encadrement crée un nouveau déséquilibre important dans les échelles salariales des cadres.

Considérant que l'indice des prix à la consommation au Québec est de l'ordre de 3.1 % au mois d'août 2011 et que notre augmentation salariale annuelle est établie à 0,75 % au 1^{er} avril 2011, diminuant ainsi notre pouvoir d'achat.

Nous, **délégués et membres de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux**, appuyons sans réserve notre conseil d'administration et plus particulièrement notre président-directeur général, monsieur François Jean, dans leurs démarches entreprises auprès des instances décisionnelles du gouvernement du Québec, notamment auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Yves Bolduc, et auprès de la ministre responsable de l'administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, madame Michelle Courchesne visant à obtenir:

- ♦ **La modernisation du système de classification et de rémunération du personnel d'encadrement avant la fin de l'année 2012.**
- ♦ **L'adoption des modifications convenues avec les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux relatives au règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (Décret 1218-96) avant le 31 décembre 2011 ainsi que la relance de nouvelles discussions du Comité consultatif des relations professionnelles (CCRP) prévu à ce Règlement d'ici au 31 mars 2012.**
- ♦ **Une entente satisfaisante pour les participants au RRPE qui assurera l'avenir de notre régime de retraite, le RRPE, entente qui devrait intervenir d'ici au 31 mars 2012.**
- ♦ **L'amélioration des conditions d'exercice des gestionnaires par le déploiement graduel d'ici au 31 mars 2013 à l'ensemble des établissements du réseau de la santé et des services sociaux du Québec, des pratiques novatrices découlant notamment des neuf (9) projets retenus dans le cadre du programme ministériel visant l'amélioration des conditions d'exercice et par le soutien du MSSS et des Agences régionales à d'autres initiatives porteuses mises de l'avant par les établissements concernant l'amélioration de leurs conditions d'exercice.**

Il est proposé par madame Lucille Thérout, appuyé par madame Louise Beauchesne et adopté à l'unanimité de modifier la proposition principale en ajoutant :

Considérant le niveau élevé d'insatisfaction des membres de l'AGESSS vis-à-vis leurs conditions de travail et de rémunération.

Il est proposé par madame Lucille Thérout, appuyé par madame Rachel Charbonneau et adopté à majorité d'ajouter un deuxième amendement à la proposition principale en ajoutant :

Considérant l'augmentation du fardeau de tâches des cadres et l'impact négatif sur l'attraction et la rétention de la relève.

Il est proposé par monsieur Roch Geoffroy, appuyé par madame Pauline Girard et adopté à majorité d'insérer dans notre résolution en terminant :

Et mandatons le conseil d'administration pour élaborer un plan d'action dans les plus brefs délais

Il est proposé par monsieur Yves Bolduc, appuyé par monsieur Paul Desilets et adopté à majorité, d'adopter la résolution principale avec les trois amendements.

VRAIE COPIE CONFORME ET AUTHENTIQUE
LONGUEUIL, LE 28 OCTOBRE 2011

Micheline Chamard, secrétaire
/cb